



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 58566

Texte de la question

M. Guy Lengagne souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le récent rapport des experts de l'ONU, établissant que le réchauffement de la planète aura des conséquences majeures et dramatiques dès ce siècle. En effet, l'ensemble des économies mondiales sera très sérieusement affecté par le bouleversement du climat, et, en Afrique en particulier, le réchauffement engendra des famines, des inondations à répétition, des sécheresses, etc. Plus que jamais, une réaction est nécessaire, et il appartient aux gouvernements de relancer sans tarder les négociations engagées lors de la conférence de Kyoto. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des dernières avancées qui ont pu être réalisées.

Texte de la réponse

la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux conséquences du réchauffement climatique de la planète. Dans les négociations sur le changement climatique, la France et l'Union européenne ont poursuivi les objectifs suivants : obtenir un accord dont la performance environnementale soit suffisante ; cela implique un régime d'observance strict, sans lequel le protocole de Kyoto n'aurait pas vraiment de valeur contraignante, et un encadrement des mécanismes prévus dans le protocole de Kyoto, afin de garantir le respect et l'intégrité environnementale du protocole ; obtenir un accord qui mette au premier plan les politiques et mesures domestiques, les mécanismes ne devant venir qu'en complément pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre ; les efforts nationaux sont en effet essentiels dans la lutte contre le changement climatique ; réaliser une conjonction entre mise en oeuvre du protocole et coopération avec les pays du Sud ; les pays du Sud doivent être incités à aller au-delà des engagements pris dans le cadre de la convention et à participer aux efforts consentis. Lors de la sixième conférence des parties à la convention-cadre sur les changements climatiques tenue à La Haye en novembre 2000, les discussions ont achoppé sur les règles de fonctionnement des mécanismes prévus par le protocole, la question des puits de carbone et le régime de contrôle du respect des obligations et de sanction. La conférence a donc été « suspendue ». Dès le mois de décembre 2000, l'Union européenne, sous l'impulsion de la présidence française, a souhaité renouer les fils du dialogue. L'attitude de la nouvelle administration américaine, qui a clairement indiqué son intention de ne pas ratifier le protocole de Kyoto, a changé la donne. En mars dernier, le Président américain a en effet remis en cause, de façon unilatérale, la stratégie internationale de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Les négociations ont néanmoins repris comme prévu en juillet à Bonn, avant la 7e conférence des parties qui devrait avoir lieu à Marrakech en novembre 2001. Cette session de Bonn, baptisée « COP 6 bis », pour bien marquer qu'elle était la continuation de la réunion de La Haye, a permis d'aboutir à un compromis qui rassemble toutes les parties, à l'exception des Etats-Unis, et comporte certaines avancées notables, en particulier sur l'observance. Les orientations politiques agréées par les ministres doivent encore se traduire en détail dans les textes, et il conviendra de s'assurer que ce consensus durement négocié se traduise par une ratification du protocole par un nombre suffisant de parties pour permettre son entrée en vigueur (55 Etats représentant au moins 55 % des émissions de CO² des pays industrialisés).

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58566

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1304

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6053